

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST VINCENT DE BARBEYRARGUES**

Séance du 03 juin 2019

Convocation du 27 mai 2019

N° 03-06-2019/ 02

L'an Deux Mil Dix-neuf et le Trois Juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de ST VINCENT DE BARBEYRARGUES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Véronique TEMPIER, Maire.

Nombre de Conseillers **Présents** : Mmes V. TEMPIER, D. PALLARES, C. DELAVOIE, L. GOT, A. COULERIE, A. TASSIN, Annie SAUVAIRE,
En exercice : 15 Mrs F.CAUSSIL, E. DENEVE, H. PELLETIER, B. GIRARDOT,
Présents : 13 JP. NÉDELLEC, Antoine SAUVAIRE
Votants : 12 POUR **Absents** : Mrs J. CAMMAL, C. LUGAGNE.
01 ABSTENTION **Secrétaire** : Madame Annie SAUVAIRE.

Objet : Adoption de la modification simplifiée n°01 du Plan Local d'Urbanisme de Saint Vincent de Barbeyrargues.

VU le code de l'urbanisme et notamment l'article L153-45 ;

VU la notification du projet de modification simplifiée n°01 au préfet et aux personnes publiques associées en date du 12 février 2019 ;

VU la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°01 conformément à l'article L153-47, du 20 mars 2019 au 23 avril 2019 ;

Madame le Maire présente les avis motivés et observations du public enregistrés et conservés lors de la mise à disposition :

Pour les avis des PPA	
CD34	Avis Favorable
INAO	Pas de remarque
ARS	Produire une attestation du SMGC → attestation produite
Région Occitanie	Accusé de réception
Pour les courriers et mails du registre	
M. Got	Sujet : OAP de Garaste - nombre de logements
GGL Aménagement	Sujet : OAP du Mas – emplacements réservés, accès, réseaux, implantation des piscines.
M. et Mme Jimenez	Sujet : Zone UB – Zonage d'assainissement
M. et Mme Ferraton Et Mme Nicolas	Sujet : parcelle AH 54
Mme Mourzelas	Sujet : OAP les Faïsses - réhabilitation de fossé
M. Garcia	Sujet : Zone AUh – Création d'un hôtel
M. et Mme Roméro	Sujet : élargissement du Chemin du Triadou
GGL Aménagement	Sujet : OAP le Mas – Emplacements réservés
M. Rieu	Sujet : élargissement du Chemin du Triadou
M. et Mme Boularand	Sujet : OAP les Faïsses - réhabilitation de fossé

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

◆ DECIDE de modifier le projet de modification du plan local d'urbanisme pour tenir compte de certains avis et observations du public.

◆ DECIDE D'ADOPTER la modification simplifiée n°01 du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

◆ DIT que conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal diffusé dans le département.

◆ DIT que conformément à l'article L153.-48, la présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU ne seront exécutoires qu'après :

- L'accomplissement des mesures de publicité,
- Sa transmission au préfet.

Ainsi délibéré les jours mois et an que dessus,

Pour extrait conforme.

Madame le Maire,
Véronique TEMPIER

